Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 038-213804727-20261015-D_261015_03-DE

SARCENAS
Le Col de Porte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2026

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 octobre 2026

Délibération n° 261015_03

Commission d'appel d'offres – remplacement d'un membre suppléant

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Présidente : Annie PRAT

Présents : Annie PRAT, Chantal DURANTON, Sébastien ODDOS, Jean-Luc PESLE, Marie-France CROIX, Pierre HILY-BLANT, Yann DAVIN, Célie CHANEAC

Secrétaire de séance : Pierre HILY-BLANT

Excusés ayant donné pouvoir : Mathilde POPINEAU à Chantal DURANTON ; DULOUTRE Sylvain à PRAT Annie ;

Absents : Evelyne DAVIN

▲ 03 *Commission d'appel d'offres – remplacement d'un membre suppléant*

Mme la Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération n° 260409-03 du 9 avril 2026, le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres de la commune.
La Commission d'appel d'offres avait été constituée comme suit :
Présidente :

- Annie PRAT

Membres titulaires :

- Chantal DURANTON ;
- Sylvain DULOUTRE ;
- Mathilde POPINEAU.

Membres suppléants :

- Célie CHANEAC ;
- Aldric MATHIEU ;
- Sébastien ODDOS.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 038-213804727-20261015-D_261015_03-DE

Mme la Maire informe le Conseil municipal que M. Aldric MATHIEU a démissionné de son mandat de conseiller municipal, entraînant de ce fait la cessation de ses fonctions de membre suppléant de la Commission d'appel d'offres. Elle rappelle que Mme Evelyne DAVIN a été appelée à siéger au Conseil municipal en remplacement de M. Aldric MATHIEU.
Conformément aux dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la Commission d'appel d'offres des communes de moins de 3 500 habitants comprend, outre le maire ou son représentant, président, trois membres titulaires du Conseil municipal ainsi que trois membres suppléants.

Considérant la vacance du siège de membre suppléant précédemment occupé par M. Aldric MATHIEU ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité et la composition complète de la Commission d'appel d'offres ;

Mme la Maire propose de désigner Mme Evelyne DAVIN en qualité de membre suppléant de la Commission d'appel d'offres, en remplacement de M. Aldric MATHIEU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose de :

- Prendre acte de la cessation des fonctions de M. Aldric MATHIEU en qualité de membre suppléant de la Commission d'appel d'offres à la suite de sa démission de son mandat de conseiller municipal ;
- Désigner Mme Evelyne DAVIN en qualité de membre suppléant de la Commission d'appel d'offres, en remplacement de M. Aldric MATHIEU, pour la durée restant à courir du mandat ;
- Dire que la Commission d'appel d'offres est désormais composée comme suit :
  Présidente : Annie PRAT ;
  Membres titulaires : Chantal DURANTON ; Sylvain DULOUTRE ; Mathilde POPINEAU ;
  Membres suppléants : Célie CHANEAC ; Evelyne DAVIN ; Sébastien ODDOS ;
- Dire que les autres dispositions de la délibération n° 260409-03 du 9 avril 2026 demeurent inchangées ;
- Autoriser Mme la Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre

Fait à SARCENAS, le 15 octobre 2026

La Maire, Annie PRAT